



Création de Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

ATTESTATION DE BLOCAGE DU CAPITAL SOCIAL

La banque ci-après :

BANQUE CIC EST CIC PONTAULT COMBAULT 147 AVENUE DE LA REPUBLIQUE CS 80920 77343 PONTAULT COMBAULT CEDEX déclare et atteste avoir reçu en dépôt la somme de 1 000 €.

Monsieur Artur LOPACKI, représentant de la société A. LOPACKI SASU S.A.S.U., Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle actuellement en voie de formation dont le siège social se situe 2 RUE ALAIN PEYREFITTE 93360 NEUILLY PLAISANCE, déclare que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital social correspondant aux apports en numéraire de la Société par Actions Simplifiée en formation, ainsi qu'il a été versé par l'actionnaire unique :

LOPACKI Artur
Nombre d'actions : 100
Somme versée : 1 000 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. Sans production de ce certificat dans le délai de six mois à compter du dépôt de fonds, la somme susvisée pourra être débloquée :

- soit entre les mains du mandataire désigné par l'ensemble des souscripteurs,
- soit entre les mains du mandataire désigné par décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 20 juin 2024

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

lu et approuvé
[Signature]

Jérôme BESSIERE
Chargé d'affaires

CIC Est
PONTAULT COMBAULT
147 avenue de la République
77340 PONTAULT COMBAULT

JST141